



**TARIFS COMMUNAUX  
POUR L'ANNÉE 2025  
(délibération du 18 décembre 2024)**

<b>Cimetière : toutes les concessions sont vendues pour une durée de 30 ans</b>	
<b>Ancien cimetière</b>	
Concession 2 places	134,00 €
<b>Nouveau cimetière</b>	
Concession 2 places	357,00 €
Caveau 2 places	2 893,00 €
Concession 4 places	622,00 €
Caveau 4 places	3 947,00 €
Concession 6 places	778,00 €
Caveau 6 places	4 868,00 €
Concession columbarium	60,00 €
Case columbarium	1 095,00 €
Redevance ossuaire	366,00 €
Taxe utilisation caveau commun ou provisoire	366,00 €
Gravure flamme jardin du souvenir / la lettre	11,00 €

<b>Personnel communal : valorisation échanges de services (coopération intercommunale)</b>	
Heure de travail	32,00 €
Heure de travail au camion	88,00 €
Heure de travail au tracto pelle	80,00 €
Heure de travail au Land Rover	59,00 €
Heures de travail au Berlingo	46,00 €
Heure de camion sans chauffeur	56,00 €
Heure de tracto pelle sans chauffeur	48,00 €
Heure de Land Rover sans chauffeur	26,00 €
Heure du Berlingo sans chauffeur	13,00 €

<b>Stationnement - droit de place : toute occupation ne doit pas dépasser 48 heures</b>	
Le m <sup>2</sup>	2,50 €
1 ml - Foire, Brocante SAUF 1er mai	5,50 €
SAUF : 1er mai et marché biollan : la commune ne perçoit pas de droit de place	
Redevance d'occupation du domaine public (terrasse) le m <sup>2</sup> mensuel	1,10 €

<b>Redevance de voirie : divagation de chiens ou salissure</b>	165,00 €
Taxe d'affouage bord de route/m <sup>3</sup>	60,00 €
Taxe d'affouage "sur pied" /lot	58,00 €